LES BONNES PRATIQUES POUR COMPLÉTER VOTRE DÉCLARATION DE SINISTRE DANS LE CADRE DES INTEMPÉRIES

1 Prenez des photos des biens endommagés

2 Faites un inventaire des dégâts

A. Les dégâts au bâtiment

B. Les dégâts au contenu (mobilier, vêtements,...)

C. Les autres pertes financières (frais de nettoyage,...)

BÂTIMENT

PIÈCE	REVÊTEMENT MURAL	M²	REVÊTEMENT AU SOL	M²	MENUISERIE	M²

CONTENU

PIÈCE	DÉNOMINATION	ANNÉE D'ACQUISITION	VALEUR D'ACHAT

DIVERS

DÉNOMINATION	MONTANT